République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 07 décembre 2022

Date de la convocation: 30/11/2022

Membres en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN

Secrétaire de séance : Félix SASSO

2022_067 - Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE DES THERMES 2022

Le président expose au conseil syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget annexe des thermes de Cauterets de l'exercice 2022, sont insuffisants.

Il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	-2050.00	
63512	Taxes foncières	-5950.00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion		3000.00
	TOTAL :	**3000.00**	**3000.00**

Le président invite le conseil syndical à voter ces crédits.

Le conseil syndical à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les moins-values de dépenses et les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
065-256501321-20221207-2022_067-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20_____
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20_____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2022
065-256501321-20221207-2022_067-DE